

Extrait de « Département de l'Eure, dictionnaire des communes » par Charpillon & Caresme 1879

### PONT-AUDEMER

Ch.-l. de Doy., de Vic., d'Elect. et de Baill.  
— Dioc., Parl. et Gén. de Rouen.

Un nom d'homme *Aldemar*, *Audomare* entre évidemment dans la composition de Pont-Audemer (1).

Durant la domination romaine, Pont-Audemer, grâce à sa situation, était un poste militaire important; la voie de Lillebonne à Lisieux et celle du Vieil-Evreux à Lillebonne, mettaient en communication les pays du midi de la Risle avec ceux du nord de la Seine.

On y a découvert un grand nombre d'objets antiques et des restes de constructions romaines.

Pont-Audemer a pu faire partie, comme l'ont pensé certains écrivains, du domaine particulier des rois mérovingiens; mais après l'envahissement des hommes du Nord il servit de dotation à une des familles les plus importantes de la Normandie.

Thouroude de Pont-Audemer, fils de Torf, assistait en 908 au plaid tenu à Gisors au sujet de la terre de Berneval, que le duc Richard sans Peur et l'abbaye de St-Denis se disputaient (2); son fils Honfroy de Vieille hérita de ses domaines.

Vers 1037, Honfroy fut témoin d'une charte de St-Wandrille, son nom y figure après celui

(1) Une tradition rapporte qu'un seigneur franc nommé Odemer aurait établi à cet endroit un pont sur lequel on ne passait qu'à la condition d'acquitter un certain droit; de là le nom Pont-Audemer qui est appelé Deux-Ponts dans la chronique de Fontenelle.

(2) Hersan, *Hist. de Gisors*.

de l'abbé Jean; on le voit aussi comme témoin, vers 1040, d'une charte pour Fontenelle (1).

Le duc Robert, voulant assurer l'avènement de son fils naturel Guillaume, résolu de fortifier et d'augmenter la puissance d'Honfroy et des siens, il conseilla dans ce but, aux moines de Bernay, de céder au seigneur de Pont-Audemer, Beaumont, Beaumontel et Vieilles, d'où il était plus facile de surveiller et de contenir les descendants de Malahau, frère de Rollon. Roger de Tosny, l'un d'eux, proclamait hautement qu'on ne devait pas obéir à un bâtard, prit les armes et se jeta sur Beaumont.

Honfroy de Vieilles envoya contre lui une troupe commandée par ses deux fils Roger et Robert. A la première rencontre l'armée de Roger de Tosny fut mise en déroute et lui-même, malgré ses efforts et son courage, fut tué avec ses deux fils Herbert et Elinance.

Une partie des biens des vaincus servit à la fondation de l'abbaye de St-Pierre de Préaux, destiné à des religieux de l'ordre de S.-Benoist, auxquels il donna tous ses droits sur les églises de Pont-Audemer. Vers la même époque, Honfroy cédant aux sollicitations d'Auberée de la Haye, sa femme, fit bâtir à peu de distance de cet établissement un autre monastère pour des religieuses et consacré à la Ste Vierge et à S. Léger.

Honfroy de Vieilles fit élever au nord et à l'est de la ville un château-fort destiné tout à la fois à la protéger et à la dominer; c'est également lui qui entoura la ville de murailles.

Son fils aîné Robert n'ayant pas laissé d'enfants, tous ses domaines passèrent à son autre fils, Roger de Beaumont.

Celui-ci fut un des hommes les plus remarquables de son temps par ses richesses et par son habileté dans les affaires; il se montra comme son père libéral envers l'abbaye de Préaux, à laquelle il donna la dime de tout ce qui pouvait être dû à Pont-Audemer (2); de plus il confirma les donations faites par son père de ses droits sur les églises; il mourut laissant deux enfants de son mariage avec la fille de Galeran de Meulan. Du temps de Roger de Beaumont, la ville de Pont-Audemer se livrait déjà avec succès à la fabrication des étoffes et à la préparation des cuirs; c'était de plus un port de mer important, puisque le seigneur put fournir au duc Guillaume 60 navires qui prirent part à la conquête de l'Angleterre.

(1) Orderic Vital.

(2) Notes Le Prévost.

Robert, l'aîné des enfants de Roger, déjà possesseur du comté de Meulan comme héritier de son oncle, eut en partage les domaines de Pont-Audemer, Beaumont, etc. Le roi Henri 1<sup>er</sup> du nom l'avait en grande estime et en fit son principal conseiller (1).

Sous la riche et puissante famille des comtes de Meulan, Pont-Audemer arriva bientôt à une grande prospérité et à un développement à peu près égal à celui qu'il a acquis de nos jours.

Galéran de Meulan, fils aîné de Robert et d'Elisabeth de Vermandois, nièce du roi de France, n'avait que 14 ans lorsque son père mourut en 1118; Pont-Audemer, Vatteville, Beaumont, etc., lui échurent en partage.

Galéran de Meulan II<sup>e</sup> du nom, après avoir comme son père suivi la fortune du roi Henri, fut entraîné par de perfides conseillers et finit par se déclarer en faveur de Guillaume Cliton contre son bienfaiteur.

Le roi d'Angleterre ayant réuni son armée marcha d'abord sur Brionne, puis il alla mettre le siège devant Pont-Audemer. Il brûla d'abord la ville et attaqua ensuite le château qui fut défendu vigoureusement pendant sept semaines; les assiégés se voyant sur le point de succomber firent la paix avec le vainqueur.

Dans la suite, le seigneur de Pont-Audemer rentra dans les bonnes grâces de Henri 1<sup>er</sup> qui le prit comme témoin, lorsqu'en mourant il désigna pour lui succéder sa fille Mathilde, comtesse d'Anjou.

En 1143, Galéran de Meulan donna aux religieux de Corneville la dime des marchandises transportées par eau à Pont-Audemer entre le pont de la Risle et la porte de Corneville et de plus 30 l. de rente sur la prévôté. Robert, fils de Guerout, et Guillaume Le Comte étaient alors prévôts de Pont-Audemer.

Robert III de Meulan, fils aîné de Galéran, ayant fait alliance avec le roi de France, ses biens furent confisqués par Richard Cœur-de-Lion, qui les réunit au domaine ducal. Jean sans Terre les lui restitua, puis les saisit à son tour en 1203. La même année, Robert céda au roi d'Angleterre « toute sa terre de Normandie pour 5,000 marcs d'argent à la condition de la retenir sa vie durant, » (2).

Pont-Audemer se soumit bientôt à Philippe-Auguste, qui confisqua tous les biens de Robert de Meulan et qui accorda une

charte de Commune aux bourgeois de la ville (1).

Le commerce et l'industrie prirent à partir de ce moment un grand développement et la ville de Pont-Audemer parvint à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors; l'importance des halles est constatée par des actes et des arrêts que l'on trouve dans le Cartulaire normand et les Olim.

En 1222, Nicolas Fraisonneison était maire de Pont-Audemer; Richard Lavigor l'avait remplacé en 1229 (2).

Jehan Boudet était, en 1227, vicomte de Pont-Audemer.

Cette ville fut au XIII<sup>e</sup> siècle le siège de divers conciles provinciaux; le premier fut tenu en 1257 sous la présidence du célèbre Eudes Rigaud. C'est également vers cette époque que fut établi le bailliage de Pont-Audemer dépendant du grand bailliage de Rouen.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, différentes Assises se réunirent à Pont-Audemer; en 1329, il y avait une discussion entre le prévôt de la ville et le couvent de Préaux au sujet des étaux que les religieux possédaient en la halle; le prévôt voulait qu'on ne put les louer qu'après celles du roi; il fut débouté. L'année suivante le couvent fut confirmé dans son droit de toucher les revenus de chaque dixième semaine appelée la *male-semaine*, contre la prévôté qui les lui contestait.

Le 22 décembre 1316, Guillebert de Grosmeuil était garde du scel de la vicomté de Pont-Audemer, Simon de Corneville était tabellion, Robert était vicomte; à cette même époque, Guillaume Canterel, bourgeois de Pont-Audemer, tenait la ferme de Druccourt.

Pont-Audemer fournait 5 navires à la flotte qui se fit battre devant l'Ecluse le 24 juin 1340.

Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, etc., est qualifié, en 1346, de châtelain de Pont-Audemer.

Vers 1350, Pont-Audemer devient chef-lieu de juridiction pour l'impôt du sel et pour les eaux et forêts. Le 22 mars de la même année, les Etats de Normandie se réunirent à Pont-Audemer à l'effet de voter les subsides dont le roi avait besoin pour continuer la guerre contre les Anglais.

Pour satisfaire aux demandes de son gendre Charles, comte d'Evreux, dit le Mauvais, le roi Jean lui abandonna, le 22 février 1353, de vastes domaines en Normandie, notamment les château, ville, vicomté et dépendances de Pont-Audemer.

(1) Nous renvoyons pour l'hist. des comtes de Meulan, seigneurs de Pont-Audemer, au *Dict. hist.* T. 1<sup>er</sup>, page 240.

(2) *Notes Le Prevost.*

(1) Voir *Hist. de Pont-Audemer* de M. Canel, à laquelle nous renvoyons pour tout ce qui concerne cette ville.

(2) *Cart. de St-Gilles.*

L'année suivante, Robert, sire de Houdetot, fut commis avec Philippe de Trois-Monts, pour se transporter au comté de Beaumont-le-Roger, dans les châtellenies de Conches, Breteuil et vicomté de Pont-Audemer, pour en donner la saisine et possession au roi de Navarre.

Bientôt le roi de France voulut reprendre les domaines qu'il avait donnés à son gendre; il fit saisir quelques-unes de ses forteresses, mais Pont-Audemer, Evreux et quelques autres refusèrent de lui ouvrir leurs portes.

Ces hostilités furent suivies d'un traité conclu entre les deux rois le 10 septembre 1355; l'année suivante, le roi Jean, pour se venger d'un complot tramé par Charles le Mauvais, s'empara de sa personne et le conduisit à Paris. En apprenant cette nouvelle, Guillaume du Bois, vicomte receveur (1) de Pont-Audemer, s'empessa de mettre la ville en état de défense.

Charles de Houdetot, grand-maitre des arbalétriers de France, se présenta devant Pont-Audemer, en 1356, et il était sur le point de s'en rendre maître, lorsque l'approche des Anglais, commandés par le duc de Lancastre, le força de lever le siège; cependant, quelques mois après, la ville fut remise aux Français, moyennant, dit-on, quelques milliers de florins (2).

Le 2 septembre 1356, Louis de Harcourt, vicomte de Châtelleraut, fit la montre à Pont-Audemer; mais quelques mois après, les troupes du roi de Navarre, qui occupaient les forteresses voisines, s'emparèrent de

Pont-Audemer et portèrent le pillage jusqu'à Glos, près Montfort.

Jean Sauvain, chevalier, était, en 1357, châtelain de Pont-Audemer; il était remplacé en 1368 par Guillaume Dourdan.

Plusieurs fois, Pont-Audemer fut pris et repris par les Français et les Navarrais jusqu'en 1369, époque à laquelle le roi de Navarre s'occupa de le faire fortifier.

En 1368, Guillaume Dourdan était bailli de Pont-Audemer et d'Orbec.

Quelques années après, en 1378, le connétable du Guesclin et l'amiral de Vienne vinrent mettre le siège devant la ville qu'ils attaquèrent par terre et par eau. C'est à ce siège que, pour la première fois, le canon se fit entendre en Normandie. Les assiégés, commandés par Martin Sens-Durette, se défendirent vaillamment; mais le manque de vivres et la certitude de ne pouvoir être secourus, les déterminèrent à se soumettre.

Du Guesclin fit alors détruire le château, les murs et les

tours de la ville; il profita de son séjour à Pont-Audemer pour y passer la revue des hommes d'armes de ses compagnies; Jean de Mellemont, Compagnon d'Annebaut, Taupin du Quesnay et Jehan Anquetil en faisaient partie.

Dès 1381, le roi de France rendit au fils du roi de Navarre le gouvernement, la garde et les revenus de tous les domaines que leur père avait possédés en Normandie; mais il les leur reprit bientôt, et pour les dédommager il leur accorda une rente annuelle à prendre sur les domaines qu'il leur retirait, la recette de Pont-Audemer fut chargée de payer 300 l.

En 1404, le roi Charles VI céda le duché



Eglise Saint-Ouen à Pont-Audemer.

(1) Egalement qualifié de bailli.

(2) M. Canel.

de Nemours à Charles le Noble, en remplacement de cette rente.

Pont-Audemer fut alors réuni au domaine de la Normandie.

Le 23 avril 1380, Jean Denis était garde du sceau aux obligations de la vicomté de Pont-Audemer, Robert Martin l'avait remplacé en 1382, Thomas Amador était tabellion juré de la vicomté de Pont-Audemer.

En 1389, Jean de Wis, vicomte de Pont-Audemer, avait pour successeur, l'année suivante, Jean d'Esquay.

Quelques années après, en 1396, Durand Filleul, vicomte receveur de Conches, passe en cette qualité à Pont-Audemer.

En 1398, Jean du Pont-Thierry était contrôleur; Louis de la Leu, grainetier; Duquesne était tabellion.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, Jean Le Lieur était vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer. En 1411, Jean de Romois, valet de chambre de Charles VI, était grainetier.

Les murailles que du Guesclin avait fait abattre avaient été reconstruites, ce qui n'empêcha pas les Anglais de s'en emparer, en 1418, après un siège de quelques jours.

Le roi d'Angleterre accorda alors à son frère, le duc de Clarence, les vicomtés d'Auge, d'Orbec et de Pont-Audemer, qu'il lui reprit en 1422, pour les réunir au duché de Normandie.

Dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, il existait à Pont-Audemer des papeteries importantes.

Sous la domination étrangère, de 1418 à 1449, nous signalerons parmi les fonctionnaires et officiers de Pont-Audemer : Durand de Thieuville et Raoul d'Etampes, vicomtes; Jean Hissac, capitaine; Raoul Fortin, lieutenant en la vicomté; Martin Bodin, tabellion en chef, Godefroy son lieutenant; Guillaume Lachère, receveur; enfin Robin de Cabourg, substitut pour la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer, du procureur général à Rouen.

Le 12 août 1449, le comte de Dunois, accompagné des comtes d'Eu et St-Pol, de Robert de Ploques, des sires de Savaunes, de Mouy, de Roys, de Rambures, etc., vinrent à la tête de 5,000 hommes assiéger Pont-Audemer; après plusieurs attaques, pendant lesquelles il y eut de grands faits d'armes de part et d'autre, la ville fut emportée d'assaut et « les Anglais se retirèrent en une forte maison au bout de la ville » (1).

Le roi prenant en considération les désastres qui avaient frappé Pont-Audemer pendant la domination anglaise et pendant le siège, accorda aux habitants des lettres-

(1) Cette espèce de forteresse avait été construite à St-Aignan, après la destruction du château. M. Cauch.

patentes données à Louviers, le 5 septembre 1449, qui les affranchit de la taille pendant six ans.

A l'expiration de ce délai, la ville étant, en cas d'attaque, hors d'état de faire la moindre résistance, une prorogation de l'affranchissement de la taille pour six ans fut accordée aux habitants; mais il leur octroya une aide de 400 l. t. pendant chacune des années de cette période, à lever sur eux-mêmes, et pour employer à la réparation et à la fortification de la ville.

Pour obtenir cette somme on établit un octroi sur les denrées vendues dans la ville; quelques années après, en 1492, Louis XI étant à Pont-Audemer concéda à la communauté des habitants la ferme du poids et celle de l'aunage, à la charge seulement de payer au domaine de la vicomté 13 l. 10 s. de rente, et de plus il les affranchit de la taille, moyennant un abonnement annuel de 300 l. outre la somme destinée à réparer les fortifications.

On nomma un receveur des deniers de cette aide, quatre bourgeois furent élus pour ordonner, avec le vicomte, du paiement des travaux commandés par le capitaine, ainsi que les dépenses particulières de la ville.

L'ancienne commune de Philippe-Auguste disparut entièrement pour faire place à un corps de ville composé : du lieutenant général du bailli de Rouen; du capitaine de la ville, de son lieutenant, de son vicomte, de quatre conseillers, de l'avocat des bourgeois, du substitut du procureur du roi au bailliage de Rouen; du lieutenant du vicomte, du procureur des bourgeois, enfin des principaux habitants.

La ville ne tarda pas à se relever de ses désastres; les murs furent rebâti et, en 1464, on construisit plusieurs portes avec *battants neufs et barrières volantes au devant*.

Louis XI craignant une nouvelle invasion anglaise, ordonna l'équipement d'une flotte à Honfleur et il eut recours à une taxe extraordinaire sur les villes voisines; une somme de 200 l. à titre d'emprunt fut imposée sur les plus riches et apparents de la ville pour l'avitaillement de la nef la *Simone*; mais en même temps le roi leur accorda une part proportionnelle sur les prises que ferait la *Simone*.

L'expédition fut heureuse et le profit des quarante bourgeois qui avaient avancé les 200 l. fut six canons qu'ils donnèrent à la ville.

Charles VIII vint aussi visiter Pont-Audemer; il y arriva le 12 novembre 1487, se rendant au Mont-St-Michel; à son entrée, quatre des principaux bourgeois, vêtus de robes de drap violet, l'escortèrent soutenant

au-dessus de sa tête un dais de damas vermeil.

Robert Legras, vicomte de Pont-Audemer, dès 1435, fut anobli par Charles VII en 1450 ; il eut pour successeurs jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, en 1466, Jehan Aubert ; en 1572, Jehan de Poix ; en 1476, Julien du Gué ; en 1485, Guichard d'Ablon ; et en 1494, Mathurin du Pont.

A cette époque, un certain nombre d'ouvriers drapiers furent pris à Pont-Audemer par ordre du roi, pour être envoyés à Arras et y fonder des manufactures.

Le 21 mai 1474, Jean Poitevin était lieutenant civil du vicomte ; en 1489, Jean Percepied était lieutenant du bailli de Rouen, à Pont-Audemer.

La tannerie et la draperie avaient continué de prospérer pendant le xv<sup>e</sup> siècle ; aussi en 1481, le produit de la ferme de la tannerie donnait un bénéfice de 61 l. à raison de 3 d. par chaque cuir de bœuf ou de vache tanné ; et celui de la draperie, un bénéfice de 156 l. à raison de 6 et 3 d. par aune.

Louis XII vint, comme ses prédécesseurs, faire son entrée à Pont-Audemer, le 5 août 1492 ; sous son règne, la peste qui s'était déjà montrée en 1479 et en 1483, reparut de nouveau en 1582 et en 1592, et fit de grands ravages ; cette dernière année, les Etats généraux de la Normandie s'assemblèrent à Pont-Audemer, sous la présidence du duc de la Trémouille.

Guillaume Le Testu était, en 1531, vicomte de Pont-Audemer ; l'année suivante, cette ville reçut la visite de la reine, du dauphin, du duc d'Orléans et de divers autres grands personnages. François I<sup>er</sup> y passa aussi le 26 juillet 1540, et à cette occasion les habitants lui offrirent une haquenée.

En 1541, N. H. Jean d'Elbeuf, seigneur en partie du Jarré, était lieutenant particulier du vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer, commis à la recette du domaine du roi en icelle (1).

Au mois d'août 1550, le roi Henri II désirant avoir la propriété du marquisat de Saluces, en Italie, que possédait Madeleine d'Annebaut, l'échangea avec cette dame contre la forêt de Montfort et la vicomté de Pont-Audemer avec tous les offices qui en dépendaient. Ce prince, lors de son avènement au trône, étendit aux habitants des faubourgs l'affranchissement de la taille qui était le privilège des bourgeois vivant dans l'enceinte des murailles.

Madeline d'Annebaut se mit de suite en possession de ses nouveaux domaines ; elle remplaça le capitaine de la ville nommé

Carentonne, par le sieur La Motte de Montperreux.

Charles IX arriva dans la ville de Pont-Audemer le 10 août 1563 ; il fut reçu par les sujets de la vicomté, « accoustrés de blanc et de bleu qui sont les couleurs de la ville. Ce fut ce prince qui érigea Pont-Audemer en chef-lieu d'élection, par édit du mois d'août 1572.

Les guerres de religion de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle furent pour Pont-Audemer la cause de grands désastres ; tour à tour prise par les huguenots et les catholiques, la ville fut pillée et rançonnée par tous jusqu'au jour où, en 1594, elle se soumit volontairement à Henri IV (1). A partir de ce moment, Pont-Audemer cessa de jouer un rôle dans l'histoire militaire de la France.

Le 15 juin 1565, Richard Thirel exerçait la juridiction du vicomte de Pont-Audemer ; il dressa, en cette qualité, un procès-verbal d'adjudication au rabais pour l'assèchement des marais et communs de Toutainville et de St-Sulpice.

Lautichard, sieur de La Motte, demeurant à Foulbec, lieutenant-général à Pont-Audemer, fut anobli en 1573 ; l'année suivante, mourut dans cette dernière ville, Jean Desson, sieur du Quesnay, contrôleur des tailles ; vers cette même date, Jean du Loir était avocat du roi à Pont-Audemer ; le 13 juillet 1578, Jean Grippière était garde du scel ; d'Hacqueville de Vieux-Pont était, en 1590, gouverneur de la ville ; Georges du Fay était, en 1573, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer ; il avait pour successeur en 1597 son fils Jean qui prit alliance avec Marguerite d'Alègre ; à la même époque, Jean Hescamp, sieur d'Epreville, était procureur du roi à Pont-Audemer.

Pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, nous signalerons, dans la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer, les fonctionnaires ci-après : en 1607, Richard Beuselin, conseiller assesseur ; Pierre Le Gras, lieutenant général civil et criminel ; en 1613, Jean Donnet, chevalier du guet (2) ; en 1614, David Teston, garde du scel aux obligations ; de 1623 à 1640, Pierre du Fay, Scipion Lanfranc de Médino et Philippe Lebas, vicomtes ; André de l'Astre, Charles Le Gras, François et Pierre Legras, lieutenants généraux civils et criminels ; Gilles de Guenouville et Pierre Piédelièvre, avocats ; François Le Mercier, garde du scel ; Jacques Morel et Robert Lefèvre, tabellions notaires royaux, de 1640 jusqu'à la fin du siècle, Philippe Lebas,

(1) Voir *Hist. de Pont-Audemer*, par M. Canel, et les notes Le Prévost.

(2) C'était un office héréditairement créé.

(1) *Hist. de Lisieux*.

esc., Philippe Collet; Michel Advenel et N. de Formoville, vicomtes; Pierre de Forville, Tanneguy Cauvin, Joseph Cauvin et Pierre Lebourg, conseillers du roi au bailliage; Louis de Vittecoq, Pierre Leseigneur, Jean Legrix, lieutenants civils et criminels; Jacques Le Tellier et Charles Le Grix, receveurs des tailles; Laurent Le Myre, Philippe de Gouis, Jehan Borel, Paul Loignel, Jean Donnet, Jean Fouteler, Jean Dupont, élus; Benoît Leguestrier et Antoine Bourdon, présidents à l'élection.

Cependant Madeleine d'Annebaut était décédée sans enfants et le partage de sa succession, terminé seulement en 1601, attribua la vicomté de Pont-Audemer à Charlotte de Vieux-Pont, sa petite-nièce, mariée à Bernard Petit, sieur de Blerencourt.

Cette dame étant morte sans enfants, en 1645, ses biens au lieu de retourner à sa famille, furent maintenus en la possession de son mari, jusqu'au remboursement des dettes de la succession qu'il avait payées.

En 1660 et en 1668, la peste fit de si grands ravages que le commerce fut interrompu, les secours matériels et spirituels même, manquèrent aux malades.

Le contrecoup des troubles de la minorité de Louis XIV se fit ressentir à Pont-Audemer; la présence à Rouen du duc de Longueville qui, disait-on, rassemblait une armée, détermina les habitants de Pont-Audemer à se prononcer d'abord pour les princes; mais la nomination du comte d'Harcourt au gouvernement de la Normandie changea les dispositions de la population qui resta fidèle au roi.

Bernard Potier mourut en 1662, en laissant tous ses biens à son frère René, duc de Tresme et de Gesvres; celui-ci mourut en 1670, ayant pour héritier l'un de ses fils Léon Potier, duc de Gesvres, pair de France.

La famille Potier conserva la vicomté de Pont-Audemer jusqu'en 1723, époque à laquelle M. Danican d'Annebaut, au nom de Claude-Charlotte de Tilly-Blaru, sa femme, héritière de Madeleine d'Annebaut, rentra en possession des biens de la succession de cette dame, en payant 470,000 l. aux créanciers du duc de Gesvres.

M. Danican d'Annebaut eut de longs démêlés avec le fisc au sujet de la vicomté de Pont-Audemer, dont on prétendait qu'il n'était qu'engagiste et non échangeur; il mourut en 1765, laissant ses affaires dans le plus grand désordre; l'abbé Terray obtint en 1766 un arrêt qui lui permit de faire vendre la vicomté de Pont-Audemer, dont Clément de Basville, avocat général à la Cour des aides de Paris, se rendit acquéreur à la charge de payer les finances d'engagement.

Cette vente fut la source de difficultés, entre le sieur Basville et les habitants de Pont-Audemer, qui étant en franc-bourgage ne voulurent pas se soumettre aux droits féodaux que ce nouveau possesseur prétendait leur imposer.

Un arrêt du conseil du roi du 14 juillet 1778, défendit à Basville d'exiger des habitants, lors des mutations de leurs maisons et dépendances, aucuns droits de seigneuries autres que ceux consacrés par l'usage.

Enfin, un arrêt du 8 juin 1784, fit rentrer la vicomté de Pont-Audemer dans le domaine royal.

Vers le même temps, le roi informé des abus qui s'étaient glissés dans l'administration municipale, ordonna la formation de deux conseils ordinaires et extraordinaires; le premier était composé d'un maire, d'un procureur syndic et d'un greffier; le second comprenait douze membres pris dans tous les rangs de la société et nommés à l'élection.

Nous passerons rapidement en revue les principaux faits relatifs à la ville de Pont-Audemer pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Michel Avenel était, en 1701, maire perpétuel de Pont-Audemer, vicomte dud. lieu et de Pont-Autou.

En 1703, Nicolas Hay, archer, garde de la Connétable et Maréchaussée de France au bailliage de Pont-Audemer, requiert enregistrement de ses lettres de provision.

A la même date, Charles Durand était lieutenant particulier, et Jean Legrix lieutenant civil et criminel au bailliage, Louis Le Roy était procureur au grenier à sel, Edouard-Jean-Baptiste Canel était élu à l'élection.

Le commerce était florissant à Pont-Audemer au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle; on signale à cette époque parmi les grands commerçants: le sieur Vallemont, tanneur, qui, outre son commerce, avait 1,200 l. de rente, la veuve Legras, tanneur, jouissant de 600 l. de rente, et le sieur Viquelin des Rivages, ayant 3 à 4,000 l. de rente et faisant de plus un gros commerce de marchandises de laine.

Pont-Audemer était, en 1708, imposé à 20,000 l.

En 1721, Pierre Lingeigneur, ancien lieutenant du maire, requiert enregistrement de ses lettres de provision; à ce moment, Frédéric Lecerf, sieur de la Pinchonnière, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer, était 1<sup>er</sup> assesseur au bailliage.

Le 28 novembre 1724, Prosper Tallon, avocat à Pont-Audemer, fut parrain avec Madeleine Olivier; l'année suivante, Nicolas de Launay, assesseur au bailliage, requiert enregistrement.

Jean du Quesnay, sieur des Londes, était lieutenant civil et criminel en l'Élection.

En 1730, les contribuables présentèrent une requête au sieur Le Febvre, président en l'Élection; Tanneguy Le Vasseur et Charles Grandin étaient ses assesseurs; MM. de Grandclos et de Clermarc étaient alors deux des principaux tanneurs; Bernard-Richard Bourdet, contrôleur à la marque des cuirs, requiert enregistrement de ses lettres de provision; Jean d'Ivry, receveur des Tailles, Pierre-Charles Aubron, conseiller en l'Élection, requièrent également en 1736.

Le 20 septembre 1744, M. Elie Babin de Surville stipulait, par Jean-Charles de la Mare (1), conseiller du roi au grenier à sel de Pont-Audemer, contre l'abbaye de Préaux.

En 1746, Gilles Gabriel de la Roque, écuyer, sieur de Butanval, conseiller du roi, était receveur alternatif des tailles et impositions de l'Élection de Pont-Audemer.

Pierre Manchon, receveur alternatif des Tailles en la même Élection, requiert en 1749 enregistrement de ses lettres de provision; vers cette même année, Pierre Cavalier, Joseph-Edouard Lucas et Nicolas, étaient conseillers au bailliage; Charles-Jacques-Sébire de Bois-Labbé, était lieutenant particulier assesseur criminel; Hôbert, conseiller, Michel-Pierre Blondel, procureur du roi en l'Élection, requièrent enregistrement de leurs lettres.

Le 6 août 1763, l'emplacement du château de Pont-Audemer fut adjugé à un sieur Denize, moyennant une rente annuelle de 60 l., une enquête fut faite en 1764, sur une plainte portée par le marquis de Fitz-James, contre M. Dupas, maire de Pont-Audemer; la même année, un arrêt du Conseil d'État permit aux maires, échevins et habitants de la Ville, de continuer à lever pendant 20 ans les droits fixés par un tarif (2).

Dans une instance engagée en 1766, entre M. de la Roque, président de l'Élection de Pont-Audemer, et M. du Tremblay, le tribunal était composé de: Jean-Jacques-Léonard Legrix, *esc.*, seigneur de la Poterie et de Pont-Autou, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen au bailliage de Pont-Audemer; Jean-Louis Le Roy, *esc.*, sieur de Livet, lieutenant particulier ancien civil, M<sup>e</sup> Robert-Joseph-Edouard Lucas, 1<sup>er</sup> conseiller du roi, M<sup>e</sup> Pierre Cavalier, conseiller du roi, M<sup>e</sup> Guillaume-Nicolas Legras, 1<sup>er</sup> avocat du roi, Thirel procureur, Dupin aîné et Dupin jeune, avocats. La même année, Jean du Quesnay, sieur des Londes,

était lieutenant civil et criminel en l'Élection.

Le commerce de Pont-Audemer souffrit beaucoup pendant les années 1768 et 1769, et l'on évalue à plus de 20,000 l. par an la perte qui se fit sentir à tout le monde, aussi bien aux artisans qu'aux marchands.

Le 21 mai 1772, eût lieu la bénédiction des drapeaux du régiment de Pont-Audemer; cette même année, M. Lebourg de l'Épine, lieutenant particulier assesseur au bailliage, donna ordre au curé de Saint-Michel-de-Préaux de baptiser un enfant naturel (1).

Le 29 juillet 1778, Nicolas Gilbert, *esc.*, était lieutenant-général, et Baucher, procureur du roi au bailliage.

En 1780, Pierre-Denis Baucher avait l'office de 1<sup>er</sup> avocat du roi au bailliage, Louis-Jacques Savary avait le second; la même année, Antoine-Claude de Morceng, lieutenant-général criminel et lieutenant particulier civil aud. bailliage, manda au curé de Préaux d'inhumer le cadavre de la femme Gibert, trouvée noyée dans la fontaine de Notre-Dame-de-Préaux.

Le 9 août 1782, Richard Crochon était élu en l'Élection de Pont-Audemer.

Dans une enquête faite en 1788, sur l'état des tanneries de Montivilliers, leur décadence fut attribuée à l'établissement de MM. Legendre et Martin de Pont-Audemer.

M. Hellot Bonnemare était, en 1789, lieutenant-général de police à Pont-Audemer.

Les armes de la Ville, sont : *de gueules au pont de 4 arches d'argent, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

#### ÉGLISES.

Pont-Audemer renfermait autrefois trois églises dédiées à S. Ouen, à la Ste Vierge et à S.-Aignan; la première seule existe encore.

Saint-Ouen, construit sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, doit remonter au xi<sup>e</sup> siècle, et fut peut-être bâti par le puissant Onfroy de Vieilles, qui en donna le patronage à l'abbaye de Préaux.

Elle était desservie par une communauté de 12 prêtres, établie par un concordat passé avec les paroissiens, le 18 octobre 1545.

Cette église est remarquable par ses belles arcades, les ornements de sa nef et par ses magnifiques vitraux; le chœur est du xi<sup>e</sup> siècle; le surplus est du xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup>.

L'église de la Sainte-Vierge dite aussi du Saint-Sépulcre, bâtie au xii<sup>e</sup> siècle, est presque entièrement détruite; une partie de la nef est seule restée debout et sert aujourd'hui de magasin.

(1) Il épousa Françoise Cavalier de la famille de Cavalier de la Salle.

(2) Imprimé.

(1) Manuscrit particulier.

Saint-Aignan a disparu entièrement pendant la Révolution.

Le patronage de ces deux dernières églises fut aussi donné à l'abbaye de Préaux par les fils d'Onfroy.

#### ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

1° *Cordeliers*. Par lettres patentes du mois de juillet 1471, le roi Louis XI, à la requête des bourgeois de Pont-Audemer, amortit 5 acres de terre pour y construire un couvent de l'ordre de St-François.

Cette maison était à peine construite que, dans un intérêt de sûreté générale et pour la défense de la ville, elle fut démolie en 1473 avec tous les bâtiments qui l'entouraient.

Mais Louis XI ayant fait acheter dans l'intérieur de la ville un terrain d'une contenance de 45 perches, ordonna d'y reconstruire le couvent dont il se déclara fondateur, protecteur et conservateur. Les bourgeois de leur côté firent de grandes libéralités aux religieux ; cependant le monastère ne fut achevé que vers 1490, aux frais du roi Charles VIII, qui accorda aux Cordeliers leur chauffage dans les forêts voisines.

Pierre David, cordelier de Pont-Audemer, mort en 1671, a laissé quelques sermons latins.

En 1764, Dom Valembert, gardien des R.P. Cordeliers de Pont-Audemer, et Dom François Coulon, cordelier, furent reçus à la confrérie du Roumois.

La maison des Cordeliers a été convertie en établissement industriel ;

2° Les *Carmes* établis au XIV<sup>e</sup> siècle, d'abord dans le faubourg St-Aignan, ont été transférés, en 1593, dans l'intérieur de la ville ; Jacques Martel était alors prieur de la maison.

Le carême de l'année 1484 fut prêché à l'église Saint-Ouen de Pont-Audemer par Nicolas Le Huen, religieux du couvent des Carmes, établi à St-Aignan.

En 1617, on leur adjugea la succession de J. Goubier, religieux de leur ordre.

Jean Beauvallé, prieur des Carmes, érigea en 1655, à Pont-Audemer, la confrérie de N.-D.-du-Mont-Carmel, qui existait à Saint-Jacques de Lisieux (1).

Parmi les Carmes de la maison de Pont-Audemer, nous citerons, en 1704, Dom-Théodore de St-François ; en 1709, Dom Etienne ; en 1732, Dom Jérôme de St-Augustin, prieur ; Germain de Ste-Catherine sous-prieur ; en 1751, Siméon de St-Hilaire ; Jean-Damas-cène de St-François ; Adrien de St-Lau-

(1) *Hist. de Lisieux.*

rent ; en 1766, Dom Aimable de Perche Haye, prieur ;

3° *URSULINES*. Les habitants de Pont-Audemer leur permirent, en 1662, de s'établir dans le faubourg St-Germain, à la condition de ne pouvoir faire aucune acquisition sans le consentement de la communauté, et de payer les charges de la ville.

L'évêque de Lisieux approuva cet établissement au mois de décembre 1671 ;

4° *CARMÉLITES*. Cette maison fut fondée, en 1657, par Marc-Aurèle de Giverville, sieur de S.-Maclou ; les religieuses Carmélites après s'être établies à côté de l'hôpital, passèrent de là, en 1660, dans la rue qui prit leur nom (1).

Les bâtiments qu'elles habitaient sont occupés par la Sous-Préfecture et les Tribunaux ;

5° Le *PRIZUNÉ DE ST-GILLES* fut fondé, en 1135, par Galeran de Meulan, pour y recevoir des lépreux, dont il assura l'existence en leur donnant, savoir : « sur la Prévôté de Pont-Audemer, 30 l. par an. *Item*, pour habillement 7 marcs sur ses revenus d'Angleterre. *Item*, de son aulnaie au-dessous de Pont-Audemer, 10 acres pour jardins et paturages. *Item*, 11 acres de prairies situées à la Fosse de Vieilles. *Item*, une charruée de terre près de leur maison près le bois des Hérans. *Item*, la dime de tout le vin apporté dans ses celliers de ses vignes de Beaumont et de Sahurs et de son clos de la Croix-St-Leufroy. *Item*, deux parties de tout le vin qui lui viendrait de France, soit par terre, soit par eau. *Item*, à Pont-Audemer, deux bourgeois pour leur service. *Item*, la moitié de la dime de tous les approvisionnements de sa maison, tant en Angleterre qu'en Normandie. *Item*, la dime de sa hais du Landin. *Item*, 3,000 harengs à Pont-Audemer. *Item*, la moitié du nouveau moulin du Pont... »

Peu de temps après, Galeran de Meulan fit de nouvelles libéralités aux lépreux ; son fils Robert se montra également généreux envers eux (2).

Parmi les bienfaiteurs de la léproserie au XII<sup>e</sup> siècle, nous citerons : Robert de Ste-Marie, Guillaume du Pont, Raoul de St-Samson, Guillaume Mallet, Nicolas de Tansson, Richard de Villequier ; Sébille de Veux aumôné, vers 1150, à la léproserie de St-Gilles, le ténement que Richard Morostal tenait d'elle à la Gohaigne.

Vers 1179, Henri de Campigny donna à S.-Gilles un pré de 5 acres pour sa sœur qui avait été reçue au prieuré.

Un arrêt de l'Echiquier de la St-Michel de l'année 1209, décida que les hommes de

(1) M. Canel.

(2) *Notes Le Prevost.*

Pont-Audemer se prétendaient injustement dépouillés d'un droit de pâture par les lépreux de St-Gilles.

L'année suivante, Nicolas de Tannay reconnaît aux lépreux et aux frères de St-Gilles 10 s. de rente qui leur avait été donnée par Gilbert de Corneville.

En 1215, Robert Meunier de St-Médard leur donna 12 d. de rente que lui devait Guillaume Foriolt ; quelques années après, Richard de Villequier, du consentement de sa femme, reçue par Robert, prieur, comme sœur à St-Gilles, donna la dîme du moulin de Jobles.

Louis Vigojosi, prieur de St-Gilles, obtint en 1380 le prieuré de la Madeleine.

En 1515, la cloche du prieuré fut fondue, et nommée Raoul, par Raoul, prieur de St-Gilles.

De 1538 à 1542, les lépreux de St-Gilles plaidaient au suiet de la seigneurie du Marais Vernice.

Dom Noël Gavot, prêtre religieux au prieuré de St-Gilles en 1593, vivait encore en 1647, et était alors âgé de 80 ans.

Nous signalerons pendant le xvii<sup>e</sup> siècle les prieurs : Henri Groulard, sieur de la Couture du Bosc-Gouet et Raoul Halley.

En 1711, un accord fut conclu entre Richard de la Mare, curé de St-Germain, et le chargé de pouvoirs de Mgr l'abbé Bigot, prieur de St-Gilles, pour la dîme du clos de la Prévillière ; en 1772, Gilles-Jean-Remi de Roiffé, chanoine régulier, prieur de St-Gilles, fut reçu dans la confrérie du Roumois. En 1787, M. de Ruallem était prieur de St-Gilles.

**Chapelles.** DE L'ERMITAGE. Cette chapelle, dépendant de l'abbaye de Corneville, se trouvait au bas de la côte de la Pierre ; elle fut vendue aux d'Esneval, seigneurs de St-Maclois ; elle passa ensuite à Marc-Aurèle de Giverville.

DE LA MADELEINE. Cet établissement, datant du xi<sup>e</sup> siècle, était placé sur le chemin de St-Mards ; près de là coulait la fontaine de Ste-Claire, dont les eaux avaient la réputation de guérir les maux d'yeux.

ST-JEAN-BAPTISTE. C'était l'ancienne chapelle du château.

HOSPICE. Cet hospice fondé, dit-on, au xiii<sup>e</sup> siècle, subsiste encore aujourd'hui ; dans la chapelle dédiée à St-Jean, on voyait, il y a peu d'années encore, une verrière sur laquelle la dame d'Annebaut était peinte avec son fils.

#### HOMMES REMARQUABLES.

1<sup>o</sup> Nicolas LE HUEN, religieux du couvent des Carmes établi à St-Algnan, vivait à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ; il prêcha devant la Cour

et devint confesseur de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI ; il est l'auteur : 1<sup>o</sup> d'une *Histoire des voyages d'outre-mer par les princes chrétiens et de leur guerre avec les infidèles* ; 2<sup>o</sup> *Des pourtraicts des villes de Venise, Corfou, Jérusalem et autres* ; 3<sup>o</sup> *Des lettres grecques, chaldaïques et hébraïques interprétées en Français*. Le tout imprimé à Lyon en 1488, et à Paris en 1517 ;

2<sup>o</sup> LE FÈSVRE (Cyrille), mort à Paris en 1610, poète latin et orateur distingué ;

3<sup>o</sup> DAVID (Pierre), cordelier, mort en 1672, prédicateur et écrivain ascétique, auteur de plusieurs sermons latins ;

4<sup>o</sup> DE LA ROQUE, qui mourut à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, est l'auteur de plusieurs dissertations sur les médailles ;

5<sup>o</sup> LE BOURG DES ALLEURS, fils d'un conseiller assesseur au bailliage et vicomté de Pont-Audemer, est l'auteur de plusieurs ouvrages ; mais il n'a fait imprimer que *l'Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche*.

6<sup>o</sup> LE BOURG DE MONMOREL, frère du précédent, était, en 1697, aumônier de la duchesse de Bourgogne ; on a de lui : un *Traité de l'amitié*, un *Recueil d'homélies*, quatre vol. sur *l'Évangile des dimanches*, etc. ; il mourut le 28 octobre 1719 ;

7<sup>o</sup> LORRAIN (Pierre), sieur de Valmont, docteur en théologie, est auteur : 1<sup>o</sup> d'un *Traité sur la visibilité de l'Église* ; 2<sup>o</sup> d'*Éléments d'histoire* ; 3<sup>o</sup> *Des curiosités de la nature et de l'art sur la végétation des plantes* ; 4<sup>o</sup> et de divers autres ouvrages. Il mourut le 29 décembre 1721 ;

8<sup>o</sup> GRANDIN (Joseph), prêtre de la communauté de St-Ouen, mourut en 1722, laissant : 1<sup>o</sup> un *livre de prières* ; 2<sup>o</sup> et quelques discours pour la chaire ;

9<sup>o</sup> GRANDIN (Charles), frère du précédent, prêtre conseiller-assesseur au bailliage, né à Pont-Audemer, est l'auteur d'une tragédie intitulée : *Les Machabées* ; 2<sup>o</sup> des dissertations *Sur la cause du tonnerre et des météores, sur le flux et le reflux de la mer*, etc. ; il mourut en 1741 ;

10<sup>o</sup> BLOUET DE CANILLY passa les premières années de son enfance à Pont-Audemer, chez son grand-père ; d'abord abbé de St-Pierre-sur-Dives, puis évêque de Toul, il mourut archevêque de Tours en 1723 ;

11<sup>o</sup> BARON (Charles), sieur de Thibouville, est l'auteur de poésies fort remarquables ; il mourut le 4 avril 1730 et fut inhumé dans l'église St-Ouen de Pont-Audemer ;

12<sup>o</sup> EUDÉ (Jean), prêtre professeur de théologie au petit séminaire de Lisieux, mourut à Pont-Audemer en 1736, a laissé quelques traités manuscrits de philosophie et de théologie ;

13<sup>o</sup> DAGOMMER (Guillaume), né à Pont-

Audemer, mourut à Courbevoie en 1765; il avait été professeur de philosophie au collège d'Harcourt à Paris, principal de ce collège et recteur de l'Université. On a de lui un *Cours de philosophie en latin*;

14° COUSIN (Jean), sculpteur distingué, mort à Pont-Audemer en 1748;

15° COUSIN (Charles-Guillaume), sculpteur distingué comme son frère, eut une plus grande réputation; il fut pensionné des rois de France et de Suède, et il mourut en 1783;

16° LE NOIR DU PARC, né à Pont-Audemer, mourut à Issy en 1786; il est l'auteur de la harangue latine: *Adversus invitos Normanorum censors*, imprimée à Caen;

17° TYREL DE BOSC-HAREL, dit l'abbé de Boisemont, né à Pont-Audemer, mort au Landin le 20 décembre 1786;

18° DELACROIX, membre de la Convention;

19° DANGLÉMONT (Edouard), auteur d'une poésie en 4 chants: *Le siège de Paris par les Normands*; de *Tancredi*, opéra représenté à l'Odéon, et d'un grand nombre d'articles en prose et en vers, naquit à Pont-Audemer en 1785;

20° BASTAN (Guillaume), auteur de polémique religieuse, mourut en 1785;

21° Pont-Audemer s'honore aussi d'avoir donné le jour à M. A. CANEL, avocat, l'un des hommes les plus savants du département, qui s'est livré avec la plus grande ardeur à l'étude de l'histoire locale; on a de lui un certain nombre d'ouvrages fort remarquables, nous citerons seulement son *Histoire de l'arrondissement de Pont-Audemer et ses Lettres sur l'Histoire de France*.

*Fiefs.* 1° LA CARDONNIÈRE. Aubert, sieur de la Cardonnière, chargé d'instruire le procès de Jean La Biche, sieur de l'Égyptienne, ne s'en occupa pas;

2° LES CAUDINETS. En 1632, maître Jacques Piedelièvre, sieur de la Gagnerie, vend à M<sup>e</sup> Jehan Cavelier, sieur des Caudinets, 3 vergées de terre à St-Paul;

3° LE HOUZEY. Le Liepvre, *esc.*, sieur du Houzey, fut maintenu le 14 avril 1666; il portait: *d'azur au chevron d'or, au chef d'argent chargé de 2 croissants d'or*;

4° LA MADELEINE. Vers 1634, Claude Le Myre, chevalier du guet à Pont-Audemer, était seigneur de la Madeleine, Antoine Le Myre avait possédé la Madeleine en 1611. Il est parlé, en 1670, de l'héritage du sieur Le Myre de la Madeleine;

5° LA MARE-BROC. François de Harden, sieur de la Mare-Broc, fait aveu pour le Landin le 9 mars 1678, comme ayant épousé Anne Le Roy, fille unique de Charles.

Harden: *d'azur, à la tête de cerf d'or, avec un cornet du même passé autour du col, lissé d'un cordon de gueules*;

6° SERGENTERIE. Honorable homme Tous-

saint Lebas était, en 1580, sergent royal de Pont-Audemer; il eut pour successeurs ses fils et petit-fils Jean-Jules, Julien et Philippe Lebas.

Toussaint Lebas, anobli en 1597, portait: *d'argent, au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules branchées et feuillées de sinople, celle de la pointe surmontée d'un croissant d'azur*.

PONT-AUDEMER, ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Risle, la Tourville et le Doul-Vitran, par 49° 21' 22" de latitude, 1° 49' 18" long. O. — Sol: alluvions contemporaines, diluvium et craie glauconieuse. — *Chem. de fer* de Glos-Montfort. — *R. nat.* n° 180, de Paris à Honfleur. — *R. dép.* n° 4, de Paris à Honfleur; n° 10, de Pont-Audemer à Evreux; n° 19, de Lisieux à Aizier; n° 20, de Damville à Pont-Audemer. — *Ch. de gr. comm.* n° 12, de Pont-Audemer à Quillebeuf; n° 14, de Pont-Audemer à St-Georges-du-Viévro; n° 52, de Pont-Audemer à Cormeilles. — *Ch. d'int. com.* n° 34, de Pont-Audemer à Serquigny. — Surf. terr., 254 hect. — Pop. 6,182 hab. — ☒. — Télégr. — 1 rec. partic. des fin. — 1 contrôleur des contribut. directes. — 1 sous-inspect. des contribut. ind., ancien receveur princ. entreposeur. — Ch.-l. de percep. et de contribut. ind. — Recev. ppal des cont. ind. — Archidiaconé. — Archiprêtre. — Doyenné. — 2 cures. — Presbyt. — Tribun. civil et de comm. — Chamb. de comm. — Conseil de prud'hommes. — 1 juge de paix. — 1 greffier. — 1 commissaire de police. — 1 commissaire-priseur. — 6 avoués. — 5 huissiers. — 3 notaires. — 1 conserv. des hypoth. — 2 recev. et 1 vérific. d'enregist. ☒. — Bur. télégraph. — 1 conduct. ppal des ponts et chaussées. — 1 agent-voyer d'arrond. — 1 agent-voyer de cant. — 4 cont. 77,488 fr. en ppal. — Rec. prévues au budg. 1867, 98,441. — Produit de l'oct., 61,560. — 90 perm. de chasse. — 143 déb. de boissons. — Hospice de 106 lits. — Bur. de bienf. — 2 sociétés de secours mutuels. — 1 caisse d'épargne. — 2 écoles spéc. de 121 garçons. — 4 pensions et 1 école communale, recevant ensemble 592 filles. — 1 salle d'asile. — Compagnie de gendarmerie commandée par 1 capitaine. — 1 compagnie de 58 sapeurs-pomp. — 1 société de musique. — Biblioth. conten. 3,600 volumes.

*Monum. et établ. publ.* — 2 églises — hôtel de sous-préfecture — hôtel-de-ville — palais-de-justice — 3 maisons d'école — salle de spectacle — halle aux grains.

*Antiquités.* — Nous signalerons: 1° l'église St-Ouen, dont le chœur est du xi<sup>e</sup> siècle; la nef remonte à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et les bas côtés, à la fin du xvi<sup>e</sup>. Les styles roman, gothique et de la Renaissance, s'y trouvent

mélangés; certains vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle, sont très-remarquables; 2<sup>o</sup> l'ancienne église du St-Sépulcre, dont il ne reste plus qu'une partie de la nef.

*Agriculture.* — Prairies — 2,950 arbres à cidre.

*Industrie.* — 2 moulins à blé — 5 moulins à tan — 1 moulin à huile — 31 tanneries — 1 papeterie — 4 fabriques de chandelles — 1 filature de lin — 3 polissages mécan. de métaux — 28 tanneries — 10 corroieries — 3 hongroiries — 1 vernisserie — 4 battages de cuirs — 1 fab. de colle-forte — 2 brasseries — 1 fonderie maléable — 1 usine à zinc — 2 scieries de bois — 1 trituration de bois des îles — 1 usine à gaz — 2 imprimeries — 2 fours à chaux.

*Commerce de céréales, bestiaux, lins, et de tous les produits de l'industrie du pays.*

*Foires :* les 24 février, 13 avril, 1<sup>er</sup> juin et 2 septembre.

*Marchés :* lundi et vendredi.

*Patentés :* 572.

*Dépendances :* LA BLANCHISSERIE, LA BRASSERIE, LE BOIS-DES-CARMES, LES CANDINETS, LA CARDINIÈRE, LA CORDONNIÈRE, LE CHARDON-BLANC, LE CHATEL, LA CÔTE-DE-LA-LORIE, LA CÔTE-DE-LA-PIERRE, LA CÔTE-DU-LONGVAL, LE DOULT-VITRAN, LA GAGNERIE, LA GALETTE-CHAUDE, LE GRAND-ÉTANG, LE HOUZEY, LA MARE-BROC, LA MADELEINE, LA MANUFACTURE, LE MOULIN-DES-CHAMPS, LE MONT-CARMEL, LA POINTE-DE-MARTAINVILLE, LE PONT-MARCHAND, LA RUELLE, LE VERT-GALANT.